

**REGLEMENT
A CONSERVER**

REGLEMENT Cantine Scolaire

- ✓ 1 – Pour la sécurité de chacun, les enfants doivent se déplacer en rang 2 par 2 tout au long du trajet Ecole-Cantine.
- ✓ 2 – Ils doivent le respect au personnel : pas de moqueries, d'insultes ou autre propos malveillants.
- ✓ 3 – Ils respectent également leurs camarades et leur environnement : pas de cris, d'agitation, les conversations seront calmes.
- ✓ 4 – Ils entrent dans la salle de restaurant tranquillement. Ils s'installent selon les directives des surveillants.
- ✓ 5 – Ils doivent faire l'effort de goûter la nourriture, même en petite quantité.
- ✓ 6 – Ils doivent être assis tout le temps du repas et doivent demander l'autorisation de se lever.
- ✓ 7 – Ils doivent respecter la nourriture, ne pas jouer avec, ne pas la gaspiller.
- ✓ 8 – Ils prennent soin du matériel mis à leur disposition (vaisselle, tables, chaises). Toute détérioration volontaire sera signalée aux parents et son remplacement sera réclamé.
- ✓ 9 – Avant ou après le repas selon le service concerné, les enfants peuvent jouer à l'extérieur ou dans la salle des sports.
- ✓ 10 – En cas de non respect du présent règlement, les surveillants peuvent intervenir sur le champ et régler le problème avec l'enfant.
- ✓ 11 – Tout enfant qui perturbera le bon fonctionnement de la cantine sera sanctionné par une croix (les parents seront informés par téléphone), au bout de 3 croix, l'enfant aura un avertissement, au troisième, il sera exclu de la cantine pendant une semaine.
- ✓ 12 – L'inscription d'un enfant à la cantine implique l'acceptation de ce règlement.



.....
COUPON RÉPONSE

(à remettre obligatoirement en Mairie pour la prise en compte de l'inscription)

Nom et prénom de l'enfant

Noms et prénoms des parents

.....

.....

Signature de l'enfant

Signature des parents

Lu & Approuvé

Lu et Approuvé

Date :